

PARIS (MPE-Média) – La nouvelle base de calcul des bilans gaz à effet de serre (GES) ou bilans carbone de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) vient d'être rendue publique ce mardi.

Cette nouvelle base carbone de l'ADEME recense plus de 1.300 facteurs d'émissions pour la seule France métropolitaine et permet de convertir des activités industrielles ou économiques (acheter une tonne de papier ou effectuer un trajet en bus, par exemple) en kilos équivalent CO2.

Elle s'adresse aussi bien aux entreprises qu'aux collectivités publiques ou aux associations devant répondre aux normes définies par le Grenelle de l'Environnement et son article 75.

Plus de détails sur : www.basecarbone.fr